



Entretien des trottoirs dans lotissement

Par **celclo**, le **05/10/2012** à **09:31**

Bonjour,
Notre lotissement à l'origine privé, appartient désormais à la mairie près une rétrocession.
La mairie n'entretient pas les espaces verts ni à part une fois par an la taille des arbustes. La pelouse là c'est catastrophique.
Les trottoirs ne sont pas du tout entretenus et les herbes d'une hauteur par endroit de plus d'un mètre poussent allègrement sans souci.
Voiture handicapée, poussette, piéton doivent circuler sur la route, sans parler des voitures (souvent étrangères au lotissement) qui viennent stationner sur les trottoirs.
Réponse de la mairie sur cet entretien : cela appartient à la communauté des communes....
La communauté des communes laquelle je suis allée voir : non c'est à la mairie.....
Retour à la mairie...un peu gênée....
C'est au propriétaire d'entretenir le trottoir devant chez eux.....il y a une loi ... mais elle ne m'a pas donné le texte de loi .
Par contre elle me précise qu'elle va faire un règlement précisant les devoirs des propriétaires concernant ces trottoirs.
Je précise que les personnes âgées ou dans l'impossibilité de se conformer à ce règlement au regard de leur état de santé devront être dispensées de cette tâche.
La secrétaire du maire d'une incorrection formelle lors de notre discussion n'a cessé de répéter la même chose en me disant pour conclure "on vous connaît Mme...." Je fus fortement surprise par son incorrection à mon égard . Mais c'était pour une autre personne "confusion" qui a le même nom que moi (mais elle ne la connaît pas physiquement) et c'est moi qui ai pris sa vengeance.
Bon c'est pas là le problème car je vais en rendre compte à M. Le Maire après un r.v. pris.
Je ne vois pas pour quelle raison nous devons entretenir les trottoirs de la commune même s'il se trouvent devant chez nous et ceux qui se trouvent devant les espaces verts il appartient à qui de les nettoyer ?
Par contre, il y a des associations qui effectuent ce travail dans la ville mais là il n'y a plus de budget.....
Donc certains sont favorisés et les autres....
C'est compliquémais moi j'ai 70 ans et c'est propre devant mon portail mais le reste je ne peux le faire. J'entretiens selon ma santé et mon désir de propreté.
Qu'en est-il des réponses de la mairie...Est-ce exact....
Merci de m'avoir lu et de me répondre